



HAL
open science

Mésalliance d'amour : le projet secret de Frédéric du Palatinat et Éléonore de Habsbourg (1515-1517)

Marcos Vinicius Marinho Fernandes

► To cite this version:

Marcos Vinicius Marinho Fernandes. Mésalliance d'amour : le projet secret de Frédéric du Palatinat et Éléonore de Habsbourg (1515-1517). Cahiers de Recherches Médiévales et Humanistes = Journal of Medieval and Humanistic Studies, 2024, 2 (48), pp.127-140. <10.48611/isbn.978-2-406-18150-7.p.0127>. <hal-05158957v2>

HAL Id: hal-05158957

<https://hal.science/hal-05158957v2>

Submitted on 16 Dec 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Copyright - All rights reserved

MESALLIANCE D'AMOUR : LE PROJET SECRET DE FRÉDÉRIC DU PALATINAT ET ÉLÉONORE DE HABSBOURG (1515-1517)

Première-née de Philippe de Habsbourg et Jeanne de Trastamare, Éléonore était depuis son plus jeune âge destinée à épouser l'un des plus grands rois chrétiens. Des années se sont passées sans qu'aucun projet matrimonial n'aboutisse. Entre-temps, une affinité romantique est née entre Éléonore et Frédéric, alors comte palatin au service de la maison d'Autriche. Malgré la différence de rang, ils ambitionnèrent un mariage à l'insu de la famille, projet qui fut immédiatement bloqué une fois découvert.

Si des efforts récents ont été faits pour enlever Éléonore de l'ombre où l'histoire l'avait reléguée, la particularité de son aventure romantique de demoiselle n'a guère attiré l'attention des historiens depuis 1895¹. Les publications récentes sur Frédéric se concentrent sur la phase postérieure de sa vie, lorsqu'il jouera un rôle dans les conflits religieux au sein de l'Empire en tant que luthérien². D'autres auteurs qui ont étudié les Habsbourg, comme Herman Wiesflecker, n'ont pas accordé plus qu'une mention relativement brève sur cette affaire³. Parmi les multiples possibilités d'analyse que ce cas pourrait offrir, cet article se restreindra à interroger de quelle façon la notion de supériorité de rang, ainsi que la culture d'endogamie royale, ont pu contribuer à l'échec du projet.

Pour ce faire, nous reviendrons d'abord sur les perspectives matrimoniales d'Éléonore et de Frédéric. Après cela, une analyse des récits et documents concernant la mise en œuvre et l'échec de deux projets matrimoniaux concourants pour Éléonore (son projet personnel visant le comte palatin et celui de sa famille visant le prince Jean de Portugal) permettra d'évaluer la pertinence du concept de supériorité de rang pour comprendre les enjeux qui menèrent à l'insuccès.

PREMIÈRE-NÉE, DERNIÈRE MARIÉE

Née à Louvain le 15 novembre 1498, Éléonore est l'aînée des enfants de Philippe I^{er} le Beau, archiduc d'Autriche et fils de l'empereur du Saint-Empire Maximilien I^{er} avec Marie de Bourgogne, et de Jeanne la Folle, troisième fille des Rois Catholiques et héritière du trône de Castille. Jeanne enfanta aussi Charles (n. 1500, le futur Charles Quint), Isabelle (n. 1502), Ferdinand (n. 1503), Marie (n. 1505) et Catherine (n. 1507).

¹ Le roman entre Éléonore et Frédéric est au centre de l'ouvrage de C. Moeller, *Éléonore d'Autriche et de Bourgogne, reine de France : un épisode de l'histoire des cours au XVI^e siècle*, Paris, A. Fontemoing, 1895 ; il transcrit intégralement les documents relatifs à l'affaire conservés aux Archives Générales de Simancas, en modernisant l'orthographe. Plus récemment, un chapitre est dédié à l'affaire dans la biographie de M. Combet, *Éléonore d'Autriche, seconde épouse de François I^{er}*, Paris, Pygmalion, 2008. Voir aussi : P. Drumond Braga, « Leonor de Habsburgo, a terceira mulher de Dom Manuel », *D. Manuel e a sua época : actas do III Congresso Histórico de Guimarães*, Guimarães, [s.n.], 2004 ; L. Mansfield, « Portraits of Eleanor of Austria From Invisible to Inimitable French Queen Consort », *Women and Power at the French Court (1483-1563)*, éd. Susan Broomhall, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2018.

² R. Baar-Cantoni, *Religionspolitik Friedrichs II von der Pfalz im Spannungsfeld von Reichs und Landespolitik Hans Rott, Friedrich II von der Pfalz und die Reformation*, Heidelberg, Winter, 1904 ; E. Cust, *Gentlemen Errant : being the journeys and adventures of four noblemen in Europe during the fifteenth and sixteenth centuries*, John Murray, London, 1909. Plus récemment : H. Radle, *Leben und Taten des Pfalzgrafen Friedrich, seit 1544 Kurfürst von der Pfalz*, Neumarkt i.d. Opf. : Historischer Verein Neumarkt, 2009 ; A. Thomas, *A House Divided : Wittelsbach Confessional Court Cultures in the Holy Roman Empire, c. 1550-1650*, Boston, Brill, 2010.

³ H. Wiesflecker, *Kaiser Maximilian I., das Reich, Österreich und Europa an der Wende zur Neuzeit. Band IV, Gründung des habsburgischen Weltreiches, Lebensabend und Tod, 1508-1519*, Munique, R. Oldenbourg, 1981, p. 382 ; K. N. Marth, *Die dynastische Politik des Hauses Bayern an der Wende vom Spätmittelalter zur Neuzeit*, Thèse, Universität Regensburg, 2010, p. 234.

Le Kunsthistorisches Museum de Vienne conserve un triptyque composé des portraits des trois premiers enfants de l'archiduc, lesquels incarnaient la jeune succession des Habsbourg⁴. D'après l'inscription située en-dessous, l'aînée était alors âgée de quatre ans. Son frère, de deux ans son cadet, lui précédait dans l'ordre de succession en vertu de la préférence masculine. Dans ce tableau, l'on remarque au-dessus de leurs têtes une distinction entre le blason du petit duc du Luxembourg et celui de ses sœurs : ce dernier s'inscrit dans un losange à moitié vide et pour moitié rempli par les ornements héraldiques qui composent l'intégralité des armes de leur frère. Cette lacune spécifique du blason des femmes symbolise l'incomplétude de leur statut avant le mariage, après lequel leur appartenance identitaire sera associée à celle de leur nouvelle maison.

Cela est un symbole visuel de ce qui était compris comme une vocation princière féminine : intermédiaire les relations entre deux dynasties, entretenant toujours les liens d'affinité avec leur famille d'origine, tout en présidant adéquatement à sa nouvelle maison. Malgré l'égalité des blasons des jeunes filles alors célibataires, leur position dans la fratrie pesait sur les considérations relatives à leur mariage. La place d'Éléonore comme première-née, au-delà des considérations pratiques concernant ses droits d'héritage, l'élevait aussi au rang plus digne parmi ses sœurs, augmentant sa valeur sur le « marché matrimonial ».

Les décisions qui ont mené à l'échec des projets matrimoniaux d'Éléonore s'insèrent dans le cadre des politiques matrimoniales conjointes des maisons dont elle, ainsi que ses frères et sœurs, appartenait, à savoir : Autriche et Bourgogne, Castille et Aragon. Les choix des Habsbourg étaient orientés par leur imaginaire autour de l'Empire de la chrétienté⁵, but vers lequel ils avançaient dans la mesure où la paix serait assurée par des mariages princiers, surtout entre les plus grandes puissances. Cependant, ces nobles aspirations se trouvaient empêchées par le déséquilibre entre le nombre de prétendants et celui des jeunes filles nubiles. Le « *petit nombre des princes aujourd'hui vivants* »⁶ chez les Valois rendait cette maison difficilement accessible aux princesses étrangères. Quant aux hommes, les fiançailles de Claude de France avec Charles n'eurent pas plus de succès que les propositions de mariage pour lui et son frère Ferdinand avec Renée.

En 1505, la reine Anne de France n'avait qu'une fille vivante : Claude, dont l'accouchement fut suivi par deux avortements spontanés et deux enfants mort-nés. La loi salique interdisant aux femmes d'hériter du trône de France, les regards se tournaient vers le plus proche héritier mâle : François d'Angoulême. Le successeur autorisé du roi de France devenait alors un mari envisageable pour Éléonore⁷, suite au rapprochement envers la France conduit par Philippe, devenu roi de Castille. Cependant, Louis XII avait déjà conçu d'autres plans. Enfreignant les fiançailles de Claude et Charles, il décida que le duc d'Angoulême épouserait sa fille, de façon à rejoindre les deux lignées⁸.

L'impossibilité immédiate de faire siéger une fille des Habsbourg sur le trône de la reine de France les obligera à laisser le projet en suspens, sans jamais l'abandonner. Il sera repris dès que la position sera vacante, résultant du deuxième mariage d'Éléonore. Toutefois, c'est au Portugal qu'elle sera reine pour la première fois.

L'idée d'un mariage portugais pour Éléonore ne semble pas avoir été conçue par les Habsbourg, tandis que les Trastamare y avaient déjà marié deux de leurs filles. En 1509, la reine

⁴ Maître de La Guilde de Saint George, *Kaiser Karl V Brustbild als Zweijähriger zusammen mit seinen Schwestern Eleonore und Isabella* [peinture], Kunsthistorisches Museum, Vienne, Autriche, 1502. Disponible en ligne sur : www.khm.at/de/object/2295/ (consulté en février 2023).

⁵ Cf. A. Haran, *Le lys et le globe : messianisme dynastique et rêve impérial en France à l'aube des temps modernes*, Seyssel, Champ Vallon, 2000.

⁶ *Correspondance de l'empereur Maximilien et de Marguerite d'Autriche, sa fille, gouvernante des Pays-Bas de 1507 à 1519*, t. I, éd. A. Le Glay, Paris, J. Renouard, 1839, p. 165.

⁷ Combet, *Éléonore d'Autriche, seconde épouse de François I^{er}*, p. 49.

⁸ Le 31 mai 1505, Charles et Anne de France signent des ordonnances prévoyant le mariage de leur fille Claude avec François d'Angoulême, se dispensant de l'accord fait en 1501 avec le roi de Castille « *lequel nous [connaissions] estre contre le bien et vtilité de la chose publicque de [notre] royaume* » : Paris, Archives Nationales, J. 951, n° 8 et 9.

douairière Léonore du Portugal proposa à Marguerite, alors gouvernante des Pays-Bas, un mariage entre Éléonore ou sa sœur Isabelle avec Jean, prince héritier du Portugal⁹. Ce qui manquait chez les Valois se trouvait en surplus chez les Aviz, qui pouvaient se vanter d'avoir quatre princes en bonne santé. Une ferme amitié avec le Portugal étant déjà assurée par la reine Marie¹⁰, Marguerite envisageait plutôt de négocier un mariage portugais pour une autre Marie, cinquième fille de Philippe et Jeanne. La contreproposition montre comment elle considérait le Portugal moins prioritaire en matière de politique matrimoniale. S'il fallait entretenir l'alliance relativement stable avec le Portugal, ce ne serait pas avec une des filles plus âgées, qui disposaient d'un plus grand capital symbolique à l'intérieur de la dynastie.

À cette étape, les projets de mariage pour Éléonore étaient toujours en suspens. Idéalement, elle serait mariée en France, en Pologne ou en Angleterre¹¹. Les souverains respectifs de ces royaumes étant déjà mariés mais sans enfant mâle, il n'y avait pas d'autre moyen sauf attendre la vacance occasionnée par la mort d'une des reines¹². Une alliance matrimoniale avec le Portugal serait nécessaire pour l'insertion des Habsbourg dans la Péninsule, mais celle-là ne fut pas une tâche qu'ils pensaient attribuer aux premiers-nés.

Les mariages des filles Habsbourg ne suivent pas l'ordre de leurs naissances, celles-ci étant tout de même le fondement objectif d'une hiérarchie entre elles. Les mariages sont organisés d'abord autour du lignage de Malines¹³, d'où ressort Marie pour contracter mariage avec le prince Louis de Hongrie en 1515 à Vienne. Ils continueront à habiter séparément, en raison de l'âge, et le mariage ne prendra effet qu'en 1522, laissant jusqu'alors la possibilité d'une rétractation par moyen d'une déclaration de nullité. Puisque l'infant Ferdinand était aussi engagé à un mariage hongrois, la mission du mariage portugais serait relayée à quelqu'un d'autre dans la fratrie. Ce ne fut pas le rôle d'Isabelle, mariée au roi Christian de Danemark la même année, dont l'union prendra effet immédiatement après la conclusion de l'accord. Très critiquée sur plusieurs aspects, l'inégalité des conjoints – dont la reine serait, bien entendu, la partie désavantageusement supérieure – avait été motif de scandale en Castille¹⁴.

Les critiques du mariage danois ne peuvent pas être interprétées comme de simples insatisfactions castillanes face aux choix impériaux et flamands. La gradation internationale des monarchies européennes était une réalité généralement acceptée, même si leur position dans cette hiérarchie était objet de dispute. La cour pontificale constituait l'espace où ces conflits devenaient plus visibles, puisque la représentation princière y était bien fournie, mais devait se plier au cérémonial liturgique. Celui-ci prévoyait un ordre de préséance pour les encensements ainsi que pour le plan des sièges où l'inégalité était la règle. Selon Paris de Grassis, maître des cérémonies papales sous Jules II (1503-1513) et Léon X (1513-1521), l'ordre de grandeur des rois s'observait ainsi : l'Empereur, le roi des Romains, France, Castille, Aragon, Portugal, Angleterre (en dispute

⁹ Combet, *Éléonore d'Autriche, seconde épouse de François I^{er}*, p. 49.

¹⁰ « *Lequel est encore notre parent et allié* » : *Correspondance de l'empereur Maximilien et de Marguerite d'Autriche*, p. 165. Marguerite et Maximilien jouissent alors de la parenté acquise par le mariage de Marie de Trastamare ; la fusion entre les deux familles est déjà opérative.

¹¹ Les ambitions matrimoniales concernant Éléonore coïncident avec celles qui seront élaborées pour Charles. Lui aussi refusera pendant longtemps les propositions d'un mariage avec l'*infanta* portugaise, lui préférant une fiancée française ou anglaise.

¹² Cette triple hypothèse, trouvée dans la correspondance familiale, semble avoir été citée de façon trompeuse par Emmeline Cust, qui met le Portugal à la place de l'Angleterre : E. Cust, *Gentlemen errant*, p. 288 : « *[Éléonore] was destined to share whichever of the three great thrones of Europe most important to the welfare of the Hapsburgs — Poland, Portugal and France — should first happen to be available.* »

¹³ Dans la fratrie, Éléonore, Charles, Isabelle et Marie ont été élevés par leur tante Marguerite aux Pays Bas, tandis que Ferdinand et Catherine ont grandi en Espagne. Le lignage de Malines se réfère au premier groupe qui, ayant grandi ensemble en Flandres, maintiendront une relation plus affectueuse au long de leurs vies.

¹⁴ Moeller, *Éléonore d'Autriche et de Bourgogne*, p. 231.

avec les trois antérieurs), Sicile (en dispute avec le Portugal), Écosse (en dispute avec la) Hongrie, Navarre, Chypre, Bohême, Pologne, et seulement après tous ceux-là, le Danemark¹⁵.

Loin d'être fixe, cet ordre était objet de disputes permanentes, et les mariages dynastiques tendaient à interférer. Par exemple, l'Espagne aspirera à avoir la préséance sur la France au milieu du XVI^e siècle. Nous remarquons que les priorités matrimoniales de chaque dynastie prenaient en compte d'autres éléments que la seule dignité royale, la Pologne ayant été considérée comme un destin plus souhaitable pour Éléonore que le Portugal, à l'encontre de l'ordre voulue par De Grassis.

Ce n'est qu'après le plus inférieur des rois – celui de Bosnie – qu'apparaissent les ducs de Bretagne, Bourgogne, Bavière, et enfin le Comte Palatin¹⁶. Si le mariage d'Isabelle avec le roi du Danemark avait déjà été perçu comme disproportionné, une union entre Éléonore et Frédéric, frère du Comte palatin, le serait davantage.

Frédéric était le quatrième fils de Philippe, Électeur palatin, et Marguerite de Savoie. Louis, l'aîné, s'est marié en 1511 à Sybille de Bavière, nièce de Maximilien. Le deuxième fils de Philippe : Robert, s'était quant à lui marié avec Élisabeth de Bavière. Tant la branche bavaroise que la branche palatine appartenaient à la maison de Wittelsbach. En 1503, un conflit de succession éclata entre eux pour les terres du Landshut. L'Empereur soutiendra la branche bavaroise, qui finira triomphante¹⁷. À la fin du conflit, le petit duché de Palatinat-Neubourg fut constitué pour les enfants du parti vaincu : Othon-Henri et Philippe. En raison de leur âge, Frédéric s'occupera de l'administration de leurs terres. Par le testament de son père, Frédéric sera placé avant ses neveux dans l'ordre de succession. Même si les actions de Maximilien visaient à empêcher la montée de dynasties concurrentes au sein de l'Empire¹⁸, l'Empereur avait concédé le titre de prince de l'Empire à Frédéric, lui ouvrant les portes pour une carrière aussi impériale que ses ambitions.

L'absence d'enfants au sein du mariage de son frère aîné et la disposition testamentaire de leur père faisaient retomber sur Frédéric la succession présomptive à l'Électorat¹⁹. Cela ne lui étant arrivé qu'en 1544, il s'est trouvé une carrière comme courtisan. Il était le compagnon très intime de Philippe le Beau, puis sera réemployé par Maximilien pour la cour du jeune Charles²⁰. Il acquerra son estime et deviendra le premier prince du sang au sein de la cour bourguignonne. Du point de vue généalogique, il était apparenté aux Habsbourg par deux branches : à l'inverse de Philippe le Beau, il descendait du duc Albert IV d'Autriche par sa mère, et du duc Philippe le Hardi de Bourgogne par son père. Leurs liens remettaient alors à la dignité ducale, mais non pas royale ni impériale, distinction importante pour les projets dynastiques²¹.

Il pouvait s'attendre à trouver une bonne épouse par l'intermédiaire de son maître. Une dépêche de Spinelly, envoyé britannique en Flandres, à Sir Brian Turke nous informe qu'un mariage était prévu pour Frédéric et Elvira Fernández de Córdoba, orpheline riche et seule héritière du « *Gran Capitán* » Gonzalo Fernández de Córdoba, devenu célèbre après ses succès militaires

¹⁵ C. Fletcher, *The Rise of the Resident Ambassador*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015, p. 71.

¹⁶ Il faut considérer que le Comte palatin vient quand même avant le duc de Saxe, le Marquis de Brandebourg, et même des duchés d'Autriche, Savoie et Milan.

¹⁷ K. N. Marth, *Die dynastische Politik des Hauses Bayern an der Wende vom Spätmittelalter zur Neuzeit*, Thèse de doctorat, Universität Regensburg, 2010, p. 144-154.

¹⁸ Peter Wilson, *The Holy Roman Empire : a thousand years of Europe's History*, Milton Keynes, Penguin Books, 2016, p. 428.

¹⁹ Moeller, *Éléonore d'Autriche et de Bourgogne, reine de France, un épisode de l'histoire des cours au XVI^e siècle*, p. 127.

²⁰ E. Cust, *Gentlemen errant*, p. 288.

²¹ L'ascension sociale des Habsbourg s'est accompagnée par des choix matrimoniaux toujours plus restreints et élevés. Les mariages comtaux s'arrêtèrent au XVI^e siècle, et les mariages avec les ducs et princes de l'Empire, si nécessaires autrefois, étaient déjà considérés trop petits pour eux à la fin du XV^e siècle : C. Debris, *Tu, felix Austria, nube : la dynastie de Habsbourg et sa politique matrimoniale à la fin du Moyen Âge (XVII^e - XVI^e siècle)*, Turnhout, Brepols, 2005, p. 65-66.

aux guerres de Grenade et en Italie²². Le capitaine général des armées de Castille et d'Aragon était apparenté à Ferdinand d'Aragon, et sa fille hériterait du titre de duchesse de Sessa, Terranova et Santángelo.

Cette dépêche est datée du 19 août 1517, c'est-à-dire trois ou quatre jours après l'incident qui mit fin à l'affaire entre Frédéric et Éléonore. Spinelly mentionne seulement que « *le Comte palatin ne va plus en Espagne* ». La nouvelle sur la proposition qu'il avait faite à l'archiduchesse, ainsi que son renvoi disgracieux de la cour, a été rapportée dans la dépêche du lendemain²³. Il est probable que ce projet fut conçu précédemment, et avait été mené publiquement en parallèle avec son projet secret. Ayant tardé 53 ans pour se marier, cela ne fut pas par manque de prétentions.

LE MARIAGE PORTUGAIS

Après la mort de la reine Barbara de Pologne en octobre 1515, Maximilien traite un projet de mariage pour Éléonore avec le roi Sigismond²⁴. La reine n'avait donné que des filles au roi, ce qui augmentait l'intérêt d'une union pouvant encore lui donner un fils. Avant de débiter officiellement les négociations, l'Empereur estime l'avis de l'éventuelle fiancée. Maximilien demande à Marguerite de lui parler « *comme si c'était de vous-même* »²⁵. Elle le fait, mais nous ne savons pas ce qu'Éléonore lui a répondu par l'incomplétude de la lettre²⁶. Ce que nous voulons faire remarquer, c'est la préoccupation et la délicatesse avec laquelle il sonde la disposition de la jeune femme à envisager ce projet.

La conversation familière allude à la confiance entre Éléonore et la tante qui l'avait élevée. L'occurrence de moments d'échanges à propos des projets matrimoniaux au sein de la dynastie, ainsi que leur ouverture au jugement d'Éléonore à ce respect, montrent ce à quoi elle s'attendra plus tard lorsqu'elle planifiait une rencontre propice avec son frère pour lui proposer son projet. La grandeur du royaume de Pologne figure parmi les éléments susceptibles d'attirer sa volonté vers un mariage avec Sigismond, un autre exemple de l'éducation dispensée aux princesses pour chercher l'aisance incomparable de la vie royale.

Cisneros préférerait qu'Éléonore passât en Espagne, car ayant vu les mariages qui se faisaient en Flandres, « *il pouvait arriver que les mariages qui se négocient dans ce pays soient indignes de son rang* »²⁷. L'adéquation de rang chez les couples royaux n'était pas une préoccupation vainement réservée aux seules personnes directement concernées par l'union, mais un sujet d'intérêt public, susceptible de causer des indignations de haute monté.

Ce n'est qu'après la mort de Ferdinand d'Aragon que le roi Emmanuel de Portugal reprend les négociations, proposant un double mariage de ses deux aînés, Jean et Isabelle, respectivement avec Éléonore et Charles de Habsbourg. La mort du grand-père aragonais et l'âge avancé de l'Autrichien permettaient que ces négociations fussent menées avec moins d'interlocuteurs, facilitant leur aboutissement. En février 1516, le roi Emmanuel dépêchait Pero Correia, son agent qui habitait

²² *Letters and Papers, Foreign and Domestic, of the Reign of Henry VIII*, vol. II (1515-1518), éd. J S Brewer, London, Her Majesty's Stationery Office, 1864, p. 1143.

²³ *Ibid.*, p. 1144.

²⁴ « Vous avez encore en fraîche mémoire que je vous ai autrefois dit que notre fille, dame Léonora, fut gardée d'être mariée jusqu'à ce que, des trois reines, ira l'une de vie à trépas, c'est à savoir celle de France ou celle d'Angleterre ou celle de Pologne » : *Correspondance de l'empereur Maximilien et de Marguerite d'Autriche*, vol. II, p. 300.

²⁵ *Ibid.*, p. 227 : « Informez-vous de la volonté d'icelle dame Léonore, comme si c'était de vous-même ».

²⁶ *Ibid.*, p. 319 : « Je suis venue parler à elle, comme si c'était de moi-même, en lui disant les vertus et beautés de la personne du dit roy, avec la grandeur du royaume et au surplus, tout ce qui se peut dire. Elle m'a oui, écouté de bonne sorte et bien doucement, avec un peu de crainte, et après plusieurs devises, je n'ai pu tirer d'elle autres paroles que... [interrompu] ».

²⁷ C. Moeller, *Éléonore d'Autriche et de Bourgogne*, p. 231.

ordinairement en Flandres, pour traiter avec Maximilien le mariage de sa petite fille Éléonore avec Jean, prince héritier du Portugal²⁸.

Jean était le fils d'Emmanuel de Portugal avec Marie d'Aragon et Castille, héritier du riche trône des Aviz. Quatre ans plus jeune qu'Éléonore (l'aînée), cinq ans plus âgé que Catherine (la cadette), il n'était pas question de savoir quelle fiancée eût été la plus prestigieuse. Éléonore prenait de l'âge sans qu'aucun des trônes dévolus par ses tuteurs ne se libère. Entre-temps, vu que ces Flamands distants s'occupaient de leurs royaumes ibériques, leurs relations avec le Portugal seraient nécessaires pour leur insertion dans la péninsule. Un mariage fut alors négocié ayant Jean comme prétendant, mais ce sera son père Emmanuel qui finira par prendre Éléonore pour épouse.

Cela ne fut possible qu'après la mort de la reine Marie en mars 1517, quand les négociations étaient déjà bien avancées. Pourtant, aurait-il pu être conçu avant ? Même quand la reine était encore en vie, Emmanuel avait déjà discrètement commencé à revenir en arrière dans ce projet de mariage. Il était improbable que la fiancée laissât de susciter son intérêt, ses doutes devaient plutôt porter sur le fiancé. En janvier 1517, Pero Correia informait le roi que le projet de mariage entre Jean et Éléonore était désiré et accepté par tous à Bruxelles²⁹. En février, il était tenu publiquement et par tous comme certain, y compris dans la maison de l'archiduchesse. Toutefois, le roi instruit Pero Correia de ne plus se prolonger sur cette affaire, ni d'y traiter, ce dont l'ambassadeur croit qu'il serait cause de grande tristesse si la cour venait à le découvrir.

Voulait-il suspendre momentanément les négociations, conservant tout de même le projet conçu ? Ou bien cette rétractation visait-elle restreindre la formation d'une cour adverse autour du prince ? L'historiographie tend à l'interpréter dans le sens de la seconde option. Le projet original était déjà connu à la cour de Rome, selon la dépêche chiffrée de D. Miguel da Silva au roi Emmanuel, datée du 11 novembre 1516³⁰. Une telle publicité du projet montre que le temps du secret était déjà dépassé. Après leur arrivée en Espagne en octobre 1517, Charles et Éléonore reçurent Álvaro da Costa envoyé pour leur présenter les vœux de bienvenue, mais aussi pour traiter dans le plus grand secret du changement de fiancé pour Éléonore : au lieu du prince, le roi lui-même. Cela se fit à l'insu de Jean, ainsi que des membres du Conseil royal.

Le changement entrepris par le roi Emmanuel pourrait aussi servir aux Habsbourg. Éléonore avait longtemps été gardée pour une alliance avec les Français. La mariant à un vieux roi, il était évident que ce ne serait pas un mariage de longue durée, laissant entrevoir la probabilité qu'elle fût veuve très jeune.

Les négociations aboutissent à un accord le 22 mai 1518, à Saragosse. Le contrat étant signé et ratifié, Emmanuel convoquera ses fils mâles plus grands, son Conseil, la noblesse et le clergé pour leur expliquer les motifs d'une telle décision³¹. Cela prouve qu'il était conscient des réactions provoquées par son choix, et suffisamment délicat pour vouloir apaiser la confusion de ses vassaux avec des explications. Le chroniqueur n'a pas voulu expliciter ces raisons, probablement similaires à celles qui ont motivé les manœuvres royales pour cerner et neutraliser le parti d'opposition qui s'instaurait autour du prince.

La promotion inattendue de la future princesse en reine avait causé, tout de même, grand scandale à la cour portugaise³². Cette fois-ci, cependant, ce ne fut pas à cause de la dignité ou du rang des conjoints, qui ne pouvaient pas être plus ajustés. Nouvelles noces royales étaient moins prioritaires qu'un mariage princier, qui pourrait engendrer une nouvelle génération. Quelques années auparavant, la mort de Philippe le Beau avait précédé celle de son père, mais la continuité de sa dynastie était largement assurée. Au-delà des considérations d'ordre politique, l'incohérence des

²⁸ A. I. Buescu, *D. João III*, Lisbonne, Temas e Debates, 2008, p. 72.

²⁹ *Ibid.*, p. 78.

³⁰ Maria Augusta Lima e António Manuel Lázaro, *D. João III e o Império*, 2004, pp. 610-618.

³¹ A. I. Buescu, *D. João III*, p. 83.

³² *Ibid.*, p. 84.

noces d'un roi vieux et fécond avec la jeune fiancée de son héritier avait beaucoup choqué l'opinion générale.

La parité des conjoints était à considérer à plusieurs niveaux. Certaines disparités engendraient des réactions plus accentuées que d'autres. Même si l'attaque au choix d'un époux royal était souvent liée à l'insatisfaction avec la politique diplomatique, elle avait recours aux arguments qui découlent des idées et conceptions communes autour du mariage. Ainsi, les disparités d'âge ou de beauté sont moins prégnantes que celles relatives au rang et aux mœurs.

Après la naissance de son frère Charles, Éléonore passa à la seconde place dans l'ordre successoral. La naissance de Ferdinand réduisait davantage l'intérêt de l'aînée sur le « marché matrimonial », vu que ses chances d'hériter étaient fort réduites. Toutefois, sa mère avait été aussi la troisième dans la lignée de succession, et pourtant elle était devenue reine de Castille. La possibilité d'une troisième reine titulaire, après Jeanne et Isabelle, n'était pas à exclure.

En 1514, le roi Ferdinand instruit ses ambassadeurs auprès du roi de France : « *Pour la dote que nous allons donner, l'Empereur et moi, à l'infante D. Éléonore, notre petite-fille et fille, s'ils [les Français] vous en parlent, vous répondrez qu'il nous plaît de la doter selon qui elle est, puisqu'elle n'est pas petite, car si le prince et l'enfant mes petits-fils décédaient, l'infante Éléonore [...] succèdera dans tous les royaumes des couronnes de Castille et d'Aragon, avant que les fils du roi du Portugal ou ceux qui seraient nés de la reine d'Angleterre ma fille* »³³. Tant que Charles et Ferdinand n'étaient pas mariés, le mari d'Éléonore pouvait songer à ce que ses enfants héritassent de la Castille et de l'Aragon, ainsi que les domaines des Habsbourg transmissibles aux femmes.

Hypothétiquement, si les deux frères décédaient sans héritier, Marie, fille d'Emmanuel et d'Éléonore, deviendrait reine de Castille et d'Aragon, mais non du Portugal. Empêchant le mariage de l'héritier du Portugal avec une éventuelle héritière d'Espagne, Emmanuel écartait ainsi la possibilité d'une union ibérique. Plus impressionnante était l'éventualité qu'un fils d'Éléonore avec François I^{er} régnât également en France, en Castille et en Aragon.

Le statut singulier d'Éléonore peut être apprécié par le montant de sa dot³⁴. Du seul côté de son grand-père maternel, elle aurait reçu entre cent et deux cent mille écus³⁵. La somme serait encore complétée par celle donnée du côté de son autre aïeul, Maximilien. La mise en œuvre d'une politique matrimoniale conjointe de ces deux puissances, motivé par l'union dynastique, rendait les enfants de Philippe et Jeanne privilégiés sur le « marché matrimonial » de son époque, car doublement dotés.

Cette lettre montre qu'un projet de mariage français pour Éléonore était toujours d'actualité en 1514, et qu'il était soutenu aussi par le parti aragonais. Ce projet fut remis en action après le décès de la reine Anne de Bretagne en janvier de cette même année. Le trône vacant fut aussi convoité par Henri d'Angleterre pour la princesse Marie, auparavant fiancée à Charles de Habsbourg³⁶. Vu la différence d'âges, il était clair que ce serait un mariage de courte durée, mais contrairement au roi portugais, Louis XII n'avait toujours pas d'enfant mâle. La prévision d'un veuvage imminent avait permis à Marie de préparer au préalable son second mariage avant d'entreprendre le premier.

³³ Archives Générales de Simancas (AGS), Patronato Real, K 1483, n. 46, Lettre de Ferdinand à l'évêque de Trinopli, Bernardo de Mesa, et Gabriel de Horti : « *Item alo dela dote que hauemos de dar el emperador y yo ala dicha Infante D madama leonor nuestra nieta y fija, Si vos fablaren en ello, responderays que nos plaze de dotarla como quien es, puesto que noo es pequeña, dote saber que si muriesse el principe y el infante mis nietos y hijos guardelos dios, La Infante madama leonor mi nieta y fija su hermana mayor succedera en todoslos Reynos delas coronas de castilla y de Aragon, antes que los fijos barones del Rey de portugal ni los que naciessen dela Reyna de Inglaterra mi fija* ».

³⁴ Lors de son mariage avec Emmanuel, la dot d'Éléonore sera de deux cent mil doublons castillans.

³⁵ « *Pero ami me plaze como he dicho que dotemos a la dicha madama leonor mi nieta y fija y que demas delo que el emperador dara yo dare delo de aqua fasta C.^{M.} escudos si con estos lo pudieredes contentar y fino sean CL.^{M.} escudos o fasta CC escudos si menos no pudieredes, pero mirad que en este año de XIII no se podra echar seruicio en estos Reynos, y que se tome tiempo largo para pagar la dicha dote, esto es para solo vuestro aviso* ».

³⁶ Similairement au prince Jean de Portugal, la réaction de Charles d'être délaissé par sa fiancée est une profonde humiliation. Aucun d'eux n'étant dupes des motivations politiques de leurs arrangements matrimoniaux, ils ont tout de même éprouvé cela comme une offense personnelle.

Louis XII choisit Marie d'Angleterre pour épouse, mais leur mariage ne dura pas longtemps. Louis XII étant décédé le 1^{er} avril 1515, Marie s'était remariée à Charles Brandon, duc de Suffolk, sans néanmoins la permission de son frère. Ils avaient déjà acquis une affection mutuelle avant que Marie ne fût mariée, et saisirent l'opportunité de se marier lorsqu'elle était encore en France, loin de l'aire de contrôle de la couronne anglaise³⁷.

C'était un mariage morganatique : Charles Brandon était bien inférieur au rang de son épouse. Même si cela allait à l'encontre de l'idéologie dominante relative aux mariages royaux, le couple était libre, consentant, et partant leur mariage était bien valide. Toutefois, la réussite des épousailles royales à contre-cœur du monarque ne pouvait se faire sans perdre la faveur royale, avec toutes les conséquences éprouvantes qui s'ensuivraient.

Le statut de veuve et reine douairière donnait aussi une marge de contrôle sur soi-même qui n'était pas le même qu'une jeune demoiselle. La nouvelle de cette union est certainement arrivée à Éléonore, alors âgée de dix-sept ans et toujours célibataire alors que ses sœurs puînées quittaient déjà le foyer fraternel. Ce n'est pas par hasard que la même année, elle commença son roman secret avec Frédéric du Palatinat. Par ailleurs, en 1516, tant Érasme que Thomas More n'ont pas hésité à critiquer ouvertement la pratique matrimoniale royale pour son inefficacité diplomatique, mais aussi pour la façon impersonnelle de « caser » les enfants³⁸.

LE TEMPS DES AMOURS SECRETS

Il n'y a pas beaucoup de documents susceptibles de nous informer sur l'idylle entre Éléonore et Frédéric du Palatinat, qui se déroulera des environs de 1515 jusqu'en août 1517. Il n'est donc pas facile de retracer avec précision l'évolution des négociations matrimoniales effectuées par les agents diplomatiques, puisque la correspondance est lacunaire ou irrégulièrement conservée. Il est d'autant plus difficile de retrouver les registres sur une relation cachée, condamnée, vouée à l'oubli, positivement supprimée par les forces actives du futur Charles Quint. Si nous savons qu'un projet de mariage a existé, c'est grâce à un serment affirmant précisément l'inverse, c'est-à-dire, qu'un mariage entre eux n'avait pas eu place.

Ce cas nous permet d'analyser comment ce projet de mariage put être conçu au sein d'une culture qui décourageait sévèrement la disparité de rang. Ce cas peu conventionnel n'est pas l'unique où le projet matrimonial va à l'encontre de la pratique royale. Il est en outre intéressant d'apercevoir le rôle joué par les sentiments, l'affectivité et même l'amour, ces projets étant très souvent promus à des « affaires d'État ».

La plupart des textes concernant Frédéric du Palatinat portent sur sa politique religieuse en tant qu'Électeur palatin : nous n'avons guère d'études récentes sur la première partie de sa vie. Sa biographie fut rédigée par son secrétaire Hubert Thomas Leodius et publiée en version latine et allemande³⁹. Même s'il ne s'agit pas d'un témoin oculaire des événements qui nous occupent, puisqu'il n'est entré au service du Palatin qu'après 1521, la raison de son recrutement rend son récit très éloquent. Après la mort d'Emmanuel, Frédéric embauchera Leodius pour traiter d'une proposition de mariage qu'il voulait encore adresser à Éléonore devenue veuve. Encore une fois, cela fait songer au précédent de Charles Brandon, qui épousa Marie Tudor une fois qu'elle avait « accompli son devoir » envers la dynastie.

³⁷ E. Sadlack, *The French Queen Letters : Mary Tudor Brandon and the Politics of Marriage in Sixteenth-Century Europe*, New York, Palgrave Macmillan, 2011, p. 91-118.

³⁸ P. Sutter Fichtner, "Dynastic Marriage in Sixteenth-Century Habsburg Diplomacy and Statecraft : An Interdisciplinary Approach", *The American Historical Review*, vol. 81, n° 2, avril 1979, pp. 243-246.

³⁹ H. T. Leodius, *Annales Palatini libris XIV. Continentes Vitam et Resgestas Serenissimi, et celsissimi principis ac domini Dn. Friderici II. Comitum Palatini Rheni, Ducis Bavariae, S. R. J. Archidapiferi et Principis Electoris Augustae memoriae*, Francfort, Casparem Waechtlervm, 1665.

Vu la teneur de sa première mission, ainsi que la concordance de ses récits avec les documents qui nous sont parvenus de l'époque, il est raisonnable de croire que ce que Leodius écrit sur le roman de son maître s'appuie sur ce que lui avait confié le Palatin lui-même. Il n'est pas surprenant que le récit, embelli par l'auteur, dépeigne un cadre des événements très flatteur pour Frédéric, voire apologique. Conscients de la possibilité de déformation de la mémoire, cela a tout de même l'avantage de nous renseigner sur la perspective du principal instigateur de ce mariage échoué.

Les autres documents qui peuvent nous informer sur cette affaire se trouvent dans un bref dossier aux Archives Générales de Simancas, composé de trois lettres manuscrites du Palatin à Charles, une à Éléonore et une à la princesse d'Orange⁴⁰. Celles-là, toutefois, ne se réfèrent qu'au moment de la rupture. Le dossier contient aussi le procès-verbal de l'annulation de leurs promesses de mariage. En dehors de cela, nous n'avons que Leodius pour nous raconter comment le couple mena son projet secret de mariage, dont le caractère confidentiel présupposait la destruction de toute correspondance incriminante.

Le récit de Leodius a, bien évidemment, un caractère romantique auquel nous ne pouvons pas nous fier entièrement. Toutefois, il véhicule le récit du Palatin à propos de son amour de jeunesse. Il nous renseigne sur l'expression des sentiments en environnement courtois, malgré tous les dispositifs en sens contraire. Sincère ou non, le Palatin croit qu'Éléonore s'était éprise de lui en premier, et il n'aurait que répondu de manière chevaleresque à ses signalements. Il n'y a aucune indication qu'il se trouvait dans le même état « brûlant » qu'Éléonore.

Leodius, prônant toujours l'argument de la parité entre les deux amoureux, décrit leurs attributs physiques de façon compatible, composant ainsi un portrait fiable du couple selon la nature. Il ne faut pas oublier que différences et ressemblances étaient perçues comme œuvre de dispositions divines, et qu'une telle parité de beauté et vertus signifiait la possession de qualités transmises par le sang.

Si Éléonore est décrite comme « *une dame de front doux et sans traits, des sourcils archés et noires, une bouche toujours souriante, des joues roses, une bouche petite et gracieuse, des dents petits et blancs, vivace et modeste, d'un parler enchasant, d'une grâce aimable* », Frédéric était d'une « *virilité épanouie, de belles formes, avec ses blonds cheveux, large poitrine et semblant vaillant* »⁴¹. Il est dit qu'Éléonore était ébahie par ces traits chevaleresques, son habileté à manier la lance, la force avec laquelle il frappait ses opposants, les éclats lointains de son javelot. Par cette complémentarité entre attributs idéaux masculins et féminins, il semblait inévitable que nos deux jeunes gens se soient attirés l'un à l'autre, attraction qu'Éléonore n'a pas tardé à faire connaître à son prétendant.

Leodius attribue à Éléonore quelques indiscretions à propos de ses affections, même avant que le Palatin eût correspondu. Elle en ferait beaucoup de commentaires à propos de lui, en parlant aux dames qui l'entouraient. Dans la cour de Bourgogne, « *ce tourbillon de fêtes et de plaisirs* »⁴² où le Palatin était un grand parti, une telle mainmise d'Éléonore aurait pu servir à décourager les autres demoiselles en quête d'un mari⁴³. Cependant, ces indiscretions concouraient à ce qu'un nombre croissant de personnes dans la cour en fussent au courant, et éventuellement ceux qui s'opposeraient. Le projet de mariage n'a dû se former entre eux qu'après beaucoup de temps pendant lequel se développait une courtoisie inoffensive, et probablement a été conçu par Frédéric

⁴⁰ AGS, Patronato Real, K 1483, n° 1-7.

⁴¹ La description contraste avec celle donnée par D. Pedro de Mascarenhas : « *Madame Eléonore n'est pas très belle ni peut-on l'appeler laide [...] n'a pas de bonnes dents* » ; Lisbonne, Arquivo Nacional da Torre do Tombo, Corpo Cronológico, parte I, maço 21, doc. 24. Peut-être que, sans ces attraits physiques, les motivations politiques du Palatin pour cet engagement auraient été trop évidentes.

⁴² C. Moeller, *Éléonore d'Autriche et de Bourgogne*, p. 189.

⁴³ « *Nullus sermo per totam aulam, nullus in populo cætus, nulla congregatio vbi non de amore Palatini & Leonora confabularentur* », Leodius, *Annales Palatini*, p. 54.

lui-même, qui n'aurait jamais songé à une telle alliance si les faveurs de la demoiselle n'étaient tombées gracieusement sur lui.

Il semble que Charles n'était pas au courant de l'affaire. Si ses conseillers opposés au mariage ont dû l'avoir su quelque temps avant lui, ils ont attendu le moment pour le lui faire savoir. Il ne faut pas prendre comme littérale son affirmation que l'affaire était connue de toute la cour, car il dit aussi qu'Éléonore, accompagnée par son frère, se garda de montrer sa vive appréhension lorsque le Palatin fut gravement frappé lors d'un tournoi⁴⁴. Quand l'affaire fut interrompue, le couple envisageait la meilleure façon de révéler leurs intentions à Charles. Il paraît invraisemblable que le mariage d'Éléonore et Frédéric, comme nous dit Leodius, eût été tenu comme certain au sein de la cour.

Bien ou mal, le secret fut gardé pendant deux ans. Faire la cour à une princesse logée sous le même toit ne se révèle pas aisé, sous le regard pénétrant des courtisans. Ils profitaient alors des occasions comme les bals, les promenades et les chasses⁴⁵. Parfois, ils arrivaient à échanger quelques mots, des signes, ou au moins des regards. Peut-être ceux qui étaient au courant de l'affaire n'étaient que les amis du Palatin, tels que Jean, le margrave de Brandebourg, et tous les autres qui partageaient son goût musical condamné par Monsieur de Chièvres⁴⁶.

Pour contourner la limitation des contacts publics, ils utilisaient des serviteurs pour livrer des lettres, parfois des cadeaux. Peut-être que cela était facilité dans les dernières semaines ensemble, quand ils quittèrent la cour pour se diriger vers l'Espagne, moment où l'étiquette royale devait s'adapter aux circonstances de leur logement temporaire. Cela dit, le voyage présentait l'inconvénient que les dames ne voyageaient pas forcément dans le même contingent que les hommes, rendant plus difficile l'échange de messagers.

REGARDS FÉMININS CROISÉS SUR LE MARIAGE

Dans son testament de 1517, la reine Marie de Portugal recommandait avec insistance à son époux que leurs filles fussent mariées avec des rois ou des fils de rois légitimes, ou alors qu'elles fussent envoyées au couvent même contre leur gré⁴⁷. Elle aurait déjà fait preuve de fierté royale en s'opposant fermement lorsque les représentants du duc Charles de Savoie étaient venus demander la main de l'infante Béatrice⁴⁸.

Au-delà des préceptes de dignité du sang, la reine Marie voulait aussi leur éviter un mariage à l'intérieur du pays, et elle n'hésite pas à avertir expressément son mari : « Votre Altesse sait bien par combien d'[in]fortunes est passée votre sœur pour s'être mariée dans le royaume »⁴⁹. Toutes proportions gardées, nous pouvons comparer cette situation à celle d'Éléonore avec le Palatin. Le déséquilibre qui s'établirait à l'intérieur de l'Empire par une alliance si inégale était à craindre pour la stabilité de la confédération, plaçant la demoiselle entre deux positions inconciliables.

L'aversion de la reine Marie pour cette hypothèse révèle que celle-ci se révélait toujours possible, et probablement avait déjà été considérée. Songerait-elle peut-être à quelques nobles portugais qui envisageaient d'épouser une *infanta* ? En tout cas, il ne semble pas que de telles idées puissent venir de ses filles. Il n'était pas de même chez les hommes de la maison, moins prompts à

⁴⁴ *Ibid.*, p. 53.

⁴⁵ Frédéric s'était battu pour que les musiciens restent à la cour. Éléonore, selon D. Pedro de Mascarenhas, était « *une grande danseuse et aimait beaucoup le faire* ».

⁴⁶ Leodius, *Annales Palatini*, p. 52.

⁴⁷ A. I. Buescu, *D. João III*, p. 73.

⁴⁸ A. I. Buescu, *Beatriz de Portugal : a infanta esquecida*, Lisbonne, Manuscrito, 2019, p. 71-73.

⁴⁹ Cf. I. G. Sá, *Rainhas consortes de D. Manuel I*, Lisbonne, Círculo de Leitores, 2012, p. 153-161.

refuser une riche proposition pour des questions de dignité de rang. Sauf l'aînée, tous les princes se sont mariés dans le royaume⁵⁰.

Éléonore se distingue de ses cousines portugaises sur le sujet des époux idéaux. Béatrice de Portugal, comme sa mère, se serait heurtée lorsque son père considéra le duc de Savoie comme candidat admissible pour devenir son gendre⁵¹. Sa sœur Isabelle resta connue dans l'histoire pour s'être exclamée : « Ou César, ou rien », manifestant son désir de devenir Impératrice aux côtés de Charles Quint. Une haute ambition matrimoniale, pour ces dames, n'était pas quelque chose à cacher.

Une conception très différente du mariage royal nous est offerte par leur cousine Isabelle, mariée à Christian de Danemark. Leodius expose une lettre que la reine du Danemark aurait envoyée à Éléonore à propos des mariages pour raison d'État. Moeller nous rappelle que, par le mariage de Frédéric avec Dorothee de Danemark, les archives palatins ont reçu les lettres d'Isabelle et Christian comme héritage⁵². D'autres sources diplomatiques confirment qu'Isabelle n'était pas satisfaite de son mariage, puisque la présence constante et publique de Dyveke, la maîtresse royale, ne correspondait pas à ses attentes et ne lui permettait pas de remplir dûment ses devoirs conjugaux⁵³.

Selon Leodius, Isabelle aurait été au courant du projet de mariage d'Éléonore avec un prince qu'elle aimait. Loin de la critiquer, elle l'approuvait et s'y complaisait. Elle exposait les maux que celles qui sont mariées aux grands rois sont obligées d'endurer⁵⁴. L'argumentation attribuée à Isabelle condamne radicalement la pratique habituelle des mariages royaux. Elle se demande quel bien pourrait sortir d'un mariage avec quelqu'un qu'on n'a jamais vu, jamais aimé, et dont on n'a jamais connu les mœurs. Cela vient bien à propos, puisque ces points-là contrastent avec la relation amoureuse et compatible qu'Éléonore avait déjà établie avec le Palatin.

Elle dénonce aussi une flagrante absurdité au sein des mariages royaux. « On est obligé de suivre cet étranger aux fins du monde, jamais revoir notre maison ou notre famille. Vain est le nom de Reine, pour ce que si vous le connaissiez bien vous vous en fuiriez, l'abomineriez et pâliriez, pas moins qu'on ne craindrait de marcher pieds-nus sur un serpent »⁵⁵. C'est Isabelle qui parle, mais Leodius et Frédéric souscrivent. Peut-être le chroniqueur faisait allusion à la vie qu'Éléonore allait subir aux côtés de François I^{er}, caractérisée par plusieurs peines annoncées par sa sœur.

Isabelle se plaint de la façon dont les reines doivent mener une vie recluse pour que la majesté de leur rang ne soit pas rebattue par les regards fréquents des hommes, pendant que leurs époux peuvent poursuivre leurs plaisirs. Il est vrai qu'Éléonore aurait dû subir une certaine soumission en épousant n'importe quel époux, même au-dessus de son rang. Isabelle était au courant des plans de Charles de laisser Éléonore comme gouvernante des Pays-Bas lorsqu'il partirait en Espagne. Une telle position, ajoutée à la supériorité de son rang, lui procurerait une relation d'équilibre de pouvoir au sein du couple.

La différence de langues apparaît comme un obstacle : « De quelle façon peut-on concilier l'amour, lorsqu'on parle par moyen d'interprètes ? »⁵⁶. Éléonore avait la chance d'aimer Frédéric,

⁵⁰ Jean fut le seul à être marié avec une princesse étrangère. Ferdinand s'est marié à Guiomar Coutinho, riche héritière des comtés de Marialva et Loulé. Enfin, Duarte s'est marié avec Isabelle de Bragança, maison qui entretenait des liens anciens avec les Aviz : A. C. de Sousa, *Provas da História Genealógica da Casa Real Portuguesa*, vol. II, Lisbonne, Regia Officina Sylviana, 1742.

⁵¹ A. I. Buescu, *Beatriz de Portugal : a infanta esquecida*, p. 75.

⁵² C. Moeller, *Éléonore d'Autriche et de Bourgogne*, p. 274.

⁵³ *Ibid.*, p. 229-231.

⁵⁴ Leodius, *Annales Palatini*, p. 54.

⁵⁵ *Id.* : « *Hunc ad fines terræ aliquando sequi, nunquam patriam, nunquam parentes reuisuræ. Inane Reginae nomen, quod si penitus introspiceret, fugeret, abominaretur, et expallescet, non secus, quam si nudis pedibus anguem compressisset* ».

⁵⁶ *Id.* : « *Quomodo conciliari posset amor, vbi per interpretem coniuges loqui conuenit* ».

de le connaître de près pour habiter dans la même cour, de connaître ses parents, sa patrie, de parler la même langue.

Finalement, la question de la disparité des rangs se pose aussi. La reine du Danemark voulait soulager le souci dynastique d'Éléonore, car elle aurait eu des scrupules sur la disparité entre le rang de son prétendant et celui des partis envisagés par sa famille. Isabelle répond qu'elle ne devait pas être gênée parce qu'il s'appelait (seulement) Comte palatin, puisque son père, en tant que prince électeur, avait une dignité plus grande que royale, car « *il crée rois et empereurs* »⁵⁷. C'est un clin d'œil au rôle que les Palatins avaient eu dans l'élévation de la maison d'Autriche au trône impérial, appui dont Charles ne pouvait se passer s'il voulait succéder à Maximilien. Par ailleurs, les premiers chapitres de Leodius sont voués à rappeler l'ancienneté et les gloires des Palatins, dont l'histoire et la grandeur n'auraient rien à envier face aux Habsbourg.

Jusqu'alors, Éléonore pouvait craindre que son roman appartînt à la catégorie des passions qui ne fondent pas de foyers. Pourtant, si le rang de Frédéric était égal à celui des rois, il les surpassait dans toutes les autres considérations. Ce n'est qu'après avoir reçu ces arguments motivés en faveur de son bien-aimé qu'Éléonore se serait permise de consentir plus sérieusement aux propositions du Palatin. Ils se seront alors promis en mariage, sous la condition que Charles agréât.

LE DÉNOUEMENT DE L'AFFAIRE DE CŒUR

Charles restera célibataire plus longtemps que toute sa fratrie. À l'instar de sa sœur, il connaît bien sa valeur dans les échecs diplomatico-matrimoniaux, toujours à la recherche de l'alliance la plus avantageuse. Cela explique peut-être son agacement lorsque celle-ci semble compromettre de façon si imprudente ce pilier de leur existence.

Même si le consentement était déjà reconnu partout comme un élément essentiel pour la validité du sacrement du mariage, la mise en pratique de la politique matrimoniale familiale n'était pas une affaire à laisser aux jeunes filles. Ordinairement attribuée au chef de la dynastie, cette tâche primordiale des parents pouvait, dans le cas de décès ou d'incapacité, être attribuée à un autre membre de la famille assumant le rôle de chef. Après la mort de Philippe le Beau, suivie de l'enfermement de Jeanne, le destin de leurs enfants fut mis dans les mains de leurs grand parents Ferdinand et Maximilien, mais aussi, d'une façon plus concrète, de leur tante Marguerite qui s'occupait de leur formation.

La position de Charles comme chef de la dynastie débute lorsqu'il succède à son aïeul aragonais. Même si Maximilien vivait encore, Charles commença aussitôt à agir comme souverain et à acquérir l'autorité paternelle dont il s'estimait revêtu au sein de la famille. Quant aux mariages de ses sœurs, il commencera à s'en préoccuper activement.

La correspondance diplomatique au début du XVI^e siècle nous permet de voir comment les rumeurs étaient systématiquement diffusées d'une cour à l'autre. S'il se faisait savoir qu'Éléonore entretenait des relations avec un courtisan de son frère, il était possible que sa mauvaise réputation l'empêche de trouver un bon mari, étant donné que toutes les autres cours pourraient rapidement soupçonner son manque de vertu. Elle avait été réservée par la dynastie comme l'un de ses meilleurs atouts pendant de longues années, il ne fallait pas qu'une telle rumeur gâche toute la construction de valeur créée autour de sa personne.

L'instrument de rupture des fiançailles est daté à Middelbourg, le 16 août 1517. Depuis le 4 juillet, Charles Quint et sa cour se partageaient entre Middelbourg et le château de Westhoven⁵⁸. Ils étaient partis de Bruxelles vers la zone côtière, de façon à pouvoir préparer leur voyage vers l'Espagne. La rupture, suivie de l'éloignement du Palatin de la cour, s'est déroulée alors au dernier

⁵⁷ *Id.* : « *Non deberet illam mouere, quod Comes Comitatus Palatinus appellaretur, ea esset prima dignitas à Regia. Esset Dux et Principis Electoris filius, qui et Reges et Imperatores crearet* ».

⁵⁸ L.-P. Gachard, « Itinéraire de Charles-Quint de 1506 à 1531 », *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas*, vol. II, Bruxelles, éd. L.-P. Gachard, F. Hayez, 1874, p. 21.

quart des deux mois qu'ils ont passés à préparer les ultimes détails de leur passage. Ils restèrent sur l'île de Middelbourg du 4 juillet au 7 septembre. La tension et les préoccupations propres au premier voyage du roi Charles dans son royaume encore inconnu ne rendaient pas ce moment le plus propice pour la découverte d'une affaire qui lui fut si troublante.

Nous comprenons alors le trouble de Frédéric d'être délaissé par son maître : il lui fut interdit d'accompagner la cour en Espagne comme il était originellement prévu. Durant ses années au service de Philippe, il avait déjà connu les terres ibériques, raison de plus pour vouloir y revenir avec le nouveau roi, surtout comme beau-frère. Peut-être songeait-il à un rôle de régent à côté d'Éléonore, lorsque Charles se partagerait entre ses multiples domaines ? Le rôle du vice-roi de Naples lui avait déjà été signalé⁵⁹.

À notre connaissance, nous ne disposons pas d'écrits d'Éléonore sur l'événement, ni d'écrits des autres membres de sa famille. Puisque l'affaire s'est déroulée dans la cour bourguignonne auprès de son frère et de la tante Marguerite, tout a dû être réglé sur place, sans d'autres archives que l'instrument ci-mentionné.

Le registre de Jean de Vandenesse, qui aurait suivi le roi dans tous ses voyages, nous informe que Frédéric était déjà aux côtés de Charles et Éléonore en 1514, lors de son émancipation⁶⁰. Il mentionne aussi que Charles accompagna ses sœurs Marie et Isabelle lors de leurs voyages vers leurs futurs maris, ce qui ne se répétera pas pour Éléonore à l'occasion de son mariage avec le roi du Portugal en 1518. En 1516, Charles crée douze nouveaux chevaliers de l'Ordre de la Toison d'Or, parmi lesquels trois auront eu des projets de mariage avec Éléonore : le roi de France, le prince Alphonse de Portugal et Frédéric, le Comte palatin⁶¹.

Jean de Vandenesse relate aussi les circonstances du premier voyage de Charles Quint en Espagne en 1517. À l'occasion de la convocation des États à Gand, le chancelier aurait démontré la nécessité pour le roi de se rendre dans ses nouveaux royaumes, confiant les Pays-Bas au gouvernement de sa tante. « *Avec semblable confiance de la fidélité en ses subjectz, print congïé d'eulx et se partist, tirant son chemin à Middelbourg en sa conté de Zeelande, pour soy embarquer pour faire son voyage en Espagne. Fut acompaigné de madicte dame sa tante, madame Éliénore, sa sœur aînée, du prince et princesse d'Orenge, lesquelz estoient arrivez à Gand, y estant ledict seigneur roy, des seigneurs et dames desdicts pays, tous jusques audict Middelbourg. [...] Dudict Middelbourg, avant l'embarquement, se partirent ladicte princesse d'Orenge et le prince son filz, avec eulx le conte palatin Frédéricq, pour leur retour* »⁶². Aucune mention du scandale, mais il est bien marqué l'amitié entre Frédéric et la princesse d'Orange, qu'il suppliera d'intervenir lorsqu'il tombera en disgrâce.

La révélation au roi de toute cette affaire serait due aux ennemis du Palatin au sein de la cour : Guillaume de Croÿ, seigneur de Chièvres, et Charles de Lannoy. Nous savons l'ascendant que Monsieur de Chièvres allait avoir sur Charles Quint, et cela n'aurait peut-être pas été obtenu sans l'écartement du Palatin, manifestement tenu en plus grande estime par le roi jusqu'à l'incident⁶³. Il avait déjà écarté Charles de l'influence de sa tante Marguerite, et il a bien saisi l'occasion pour en écarter aussi Frédéric. Leur rivalité s'est manifestée aussi dans le champ matrimonial, lorsque le Palatin avait obtenu la recommandation royale pour un mariage avec Elvira de Cordova, également promise par Cisneros au neveu de Chièvres, le comte Porsayn⁶⁴.

⁵⁹ E. Cust, *Gentlemen Errant*, p. 289.

⁶⁰ Jean de Vandenesse, « Journal des voyages de Charles-Quint, de 1514 à 1551 », *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas*, vol. II, Bruxelles, éd. L.-P. Gachard, F. Hayez, 1874, p. 55 : « *En l'an mil cinq cens et quinze, le cinquiesme de janvier, estant ledict Archiduc en sa ville de Bruxelles, furent convocquez les estatz de tous ses pays d'embas, où, en la grande salle, estans présens madame l'archiducesse, sa tante, le duc Frédéricq, conte palatin, le conte Félix de Fuxtemberg, comme procureurs de l'empereur Maximilien* ».

⁶¹ Jean de Vandenesse, « Journal des voyages de Charles-Quint, de 1514 à 1551 », p. 56.

⁶² *Ibid.*, p. 57.

⁶³ E. Cust, *Gentlemen Errant*, p. 289.

⁶⁴ *Letters and Papers, Foreign and Domestic, of the Reign of Henry VIII*, p. 1143.

Frédéric avait envoyé un billet à Éléonore. Une des servantes en prévient Chièvres, qui en parle à Charles. Celui-ci rend visite à Éléonore et surprend la lettre cachée dans son décolleté, qu'elle essaie de récupérer en vain. La lettre est ironiquement conservée à Simancas, accessible à tous les regards quand sa destinataire aurait voulu la voir brûlée après lecture⁶⁵.

La missive nous permet de voir comment se déroulaient les échanges entre les deux amoureux, comment ils envisageaient leur projet d'union, et dans quelle mesure Éléonore pouvait en décider. « *Ma mie* » et « *ma mignonne* » sont les termes utilisés pour s'adresser à elle, ce qui révèle déjà une certaine familiarité. Informé sur l'état d'avancement du projet portugais pour Éléonore, il la met en garde contre les dames qui l'entourent, susceptibles de lui faire changer son avis. Nous avons vu que Marguerite discutait avec Éléonore de façon similaire, c'est-à-dire sans sous-estimer sa volonté, mais en essayant de connaître ses dispositions afin de pouvoir la persuader. Le consentement des filles n'était pas seulement un critère nécessaire, mais engageait leur disposition pour accomplir le rôle attendu. Le Palatin conseille de ne pas « *demander de nouveaux délais pour peser la chose* ». Il semble qu'elle évitait de déclarer ouvertement son avis négatif quant au mariage portugais.

Certaines phrases ont un élan très romantique : « *Vous pourriez être cause de mon bien ou de mon mal* », et : « *Je suis prêt et ne demande autre chose sinon que je sois à vous et vous à moi* ». La première se réfère au danger auquel il s'exposait en lui faisant la cour, raison suffisante pour qu'il soit « *[renvoyé] dans son quartier* » si Éléonore « *ne tenait bon* ». Il devait déjà pressentir le complot qui se formait contre lui, leur affaire étant une arme dans les mains de leurs adversaires. Il pensait encore que les choses ne « *fussent aussi loin que beaucoup de gens osent le dire* », mais les faits montrent qu'il s'était trompé à ce sujet, car elles étaient déjà arrivées au point qu'il craignait. Il voyait qu'Éléonore n'était pas sûre d'insister pour leur mariage si elle en était pressée, et ce fut sa tentative de l'exhorter qui précipitera la fin.

S'il y eut choix de la part d'Éléonore, c'était de se soumettre à la volonté de sa famille. Le choix inverse aurait entraîné un changement radical de son statut et de sa relation familiale, entraînant probablement des mesures punitives d'éloignement, pour neutraliser leur influence au sein de la cour, et de restrictions financières, comme ce fut le cas de Marie Tudor et Charles Brandon, ou encore d'Anne de Clèves et Philippe de Waldeck⁶⁶. Cependant, l'affaire ayant acquis une notoriété publique internationale grâce à l'activité incessante des diplomates, il fallut empêcher tout doute sur l'honneur d'Éléonore.

Cela nous donne l'occasion d'avoir un document très peu commun : un procès-verbal de rupture de promesse de mariage⁶⁷. L'acte notarié fut rédigé par Robert Robins, notaire apostolique, qui enregistra trois moments : l'interrogatoire de Frédéric, puis celui d'Éléonore, et enfin des deux ensemble pour la renonciation aux promesses.

La notification séparée des récits était nécessaire pour vérifier et attester la coïncidence des faits, les intentions et la réserve convenue quant à l'accord du roi pour la validité de leurs promesses. La procédure fut surveillée de près par la duchesse Marguerite, et les témoins furent Guillaume de Croÿ, seigneur de Chièvres ; Ferry de Croÿ, seigneur du Roeulx ; Laurent de Gorrevod, baron de Monteney ; Antoine, seigneur de Montigny ; et Jean de Courteville, seigneur de La Buisnière.

Charles ne fut pas présent. Sa tante et lui recoururent au confesseur de Charles, Monseigneur Jean Brisselot, pour conduire l'enquête en leur nom. Charles refusait au Palatin l'accès à sa présence. Si le Palatin allait parler des services et amitiés qu'il avait avec Philippe et Charles comme argument pour plaider sa cause, Charles en avait utilisé les mêmes dans un sens inverse :

⁶⁵ AGS, Patronato Real, K 1483, n° 6.

⁶⁶ Mariés secrètement contre l'avis des Clèves, Anne sera emprisonnée pendant deux ans par son frère. Elle devra renoncer à ses droits de succession pour pouvoir enfin rejoindre son mari en 1518. Cf. C. Moeller, *Éléonore d'Autriche et de Bourgogne*, p. 216-218.

⁶⁷ AGS, Patronato Real, K 1483, n° 1.

il demandait au Palatin, à travers Brisselot, comment il avait pu faire une telle chose après avoir été pris dans une considération inégalable au sein de la maison de Bourgogne⁶⁸.

Malgré cette prédilection, le Palatin aurait trahi la confiance de son maître à « *suborner, solliciter et requérir* » Éléonore en mariage sans en avertir le roi. Le notaire reproche, répétant probablement les paroles de Brisselot, que pour cela le roi « *n'avait sujet d'être content* ». Après cette accusation, il donna la parole à Frédéric pour qu'il puisse déclarer quelle promesse il avait faite à Éléonore. Il reconnaît – le notaire note même : « *confesse* » – la longue durée de ses échanges matrimoniaux, lesquels furent toujours menés sous la condition du consentement du roi.

Frédéric ajoute, comme s'il voulait excuser la façon dont leur secret fut dévoilé, qu'Éléonore avait pris l'engagement (laissant entendre que le retard lui revenait, et qu'il lui revenait d'en parler) d'adresser le sujet à Charles lorsqu'ils se trouveraient seuls dans l'oratoire en la fête de l'Assomption de la Vierge (c'est-à-dire la veille du jour même). La délicatesse du plan montre comment ces moments et lieux étaient utilisés en occasions propices pour parler de sujets que l'on voulait garder secrets, mais aussi, peut-être par un certain effet apaisant de l'espace sacré, contrôler les possibles réactions négatives qu'une telle révélation pourrait motiver.

L'accès à ces lieux privilégiés, grâce à leur familiarité, offrait à Éléonore une opportunité. La sainteté du lieu contribue aussi à associer la pureté d'intention au couple, dont le but n'était que de contracter un mariage honnête. Le sérieux du lieu implique aussi la perspective de l'engagement rejoint par une affection ordonnée.

Malgré l'amitié et l'ascendant qu'il avait sur Charles, le Palatin n'a pas cru bon de lui en parler, même s'il revenait souvent aux hommes d'adresser une telle demande au père ou tuteur de la dame envisagée. Cela révèle son malaise avec la situation, conscient qu'il s'« *avançait* » sur ce qui lui était permis par les interdictions propres de leur rapport hiérarchique.

Tant Frédéric qu'Éléonore étaient fort estimés de Charles. Malgré l'appréhension ressentie, le fait qu'une jeune demoiselle présente elle-même un prétendant pour son mariage n'était pas inenvisageable. Nous ne saurons jamais quelle aurait été la réaction de la famille face à cette initiative, mais le cas de Marie Tudor montre que ce n'est pas l'idée en soi qui offensa son frère, mais bien le fait d'avoir convolé sans son accord.

Bien curieuse est l'attestation faite par le Palatin de ne pas avoir reçu de bague ou autre cadeau d'Éléonore, ni d'avoir donné quelque chose « *en forme de promesse de mariage* ». Au-delà des considérations concernant leur trésor, cela permet de supposer qu'un homme aussi pouvait recevoir un bijou ou autre cadeau d'une femme comme signe de leurs fiançailles.

Après ce serment, la « *commission* » laissa le Comte et se dirigea vers la chambre d'Éléonore. Il n'y aucune indication qu'elle aurait reçu une réprimande vexatoire comme lui, mais seulement qu'elle aurait été admonestée à décharger sa conscience. Sa déclaration coïncidait avec celle du Comte quant aux conditions qu'ils s'étaient faites concernant leurs promesses. Elle réaffirmait ne pas avoir donné de bague, confirmant que cela aurait pu être fait. Elle dit ne pas avoir reçu elle-même de bague en intention de mariage, laissant entendre qu'il a pu lui glisser quelques cadeaux dont certains ont dû se demander la signification.

La procédure demandait que les deux non-fiancés se retrouvassent encore une fois pour déclarer les mêmes choses, mais aussi pour rompre toutes les promesses faites l'un à l'autre. Éléonore s'y adonne la première, inversant ainsi l'ordre habituel dans les contrats de mariage où le mari précède l'épouse. En revanche, ils faisaient une nouvelle promesse : celle de ne pas « *demande, requérir, ni poursuivre à jamais l'un l'autre* » en vertu des promesses qui pourraient avoir été faites.

Après le serment, Frédéric est devenu *persona non grata* dans la cour de Charles, dont les portes lui étaient désormais fermées. Nous pouvons supposer qu'Éléonore s'est trouvée sous ferme vigilance, et il ne semble pas qu'il ait cherché à la revoir. Nous savons néanmoins qu'il échangea au

⁶⁸ *Id.* : « *L'avoir toujours élevé par-dessus tous les princes de sa maison* »

moins une fois avec Monsieur de Chièvres. Deux de ses lettres adressées à Charles ne sont pas datées, mais celle où il fait mention des précédentes est datée du 23 août, nous permettant de supposer l'intervalle d'une semaine entre la première et la dernière.

Toujours en ton de repentance et d'humilité, Frédéric fait recours à différents arguments pour essayer de convaincre Charles de le pardonner. Dans les trois lettres, il fait mention des services qu'il avait effectués pour lui ainsi que pour feu le roi son père. Cette allusion visait à rappeler à Charles les expériences et connaissances que le Palatin avait obtenues lors de son premier voyage, non seulement sur les mœurs et particularités espagnoles, mais aussi sur la pensée et les stratégies du roi Philippe. Ancré dans la logique du service/bénéfice, Frédéric n'hésite pas à lui rappeler avec tact que la « *miséricorde sied mieux à grands princes qu'aigreur continue* »⁶⁹.

Conscient de son erreur, le Palatin affirme qu'il ne fut pas d'une si grande gravité. Il répète dans ses lettres qu'il n'y a pas eu de déshonneur, ce qui peut se référer tant à la qualité de ses échanges avec Éléonore, qu'à l'obéissance envers son maître. La brièveté des lettres, ainsi que la répétition de la demande d'une audience avec Charles, montrent qu'il croyait pouvoir le convaincre s'il lui parlait de vive voix. Peut-être soupçonnait-il que ses lettres seraient interceptées ou mal interprétées par ses opposants au Conseil. La mauvaise interprétation de sa lettre à Éléonore était à l'origine de ses malheurs, et il proposera de donner l'authentique interprétation de ses paroles, lui seul connaissant ses propres intentions.

Il en fera écho dans sa lettre à la princesse d'Orange, avouant son imprudence d'avoir couché par écrits des choses qui peuvent être interprétées malintentionneusement. En tout cas, il n'est jamais question dans ces lettres de reprendre le projet de mariage avec Éléonore. Il s'agit tout simplement de récupérer sa place à la cour et la faveur du roi, rétablissant ainsi la relation brisée par son audace. Il fait quand-même une mention périlleuse dans la première lettre, et peut-être pour cette raison-là elle n'est pas reprise après, d'avoir l'honneur « *d'estre issu de vostre sang* »⁷⁰. Dans la dernière lettre, affectant d'être déjà résigné à endurer le bon vouloir du roi de ne plus désirer sa présence à la cour, même si son désir était de l'accompagner en Espagne, il se rend volontaire pour rester en Flandres au service de Charles. Il savait que ce dernier ne pouvait pas lui faire face toute sa vie, car il était tout de même frère et héritier présomptif de l'Électeur qui allait le faire empereur.

La proximité avec la princesse d'Orange a motivé Frédéric à lui demander d'intercéder pour lui⁷¹. Sa brève mention du problème sous-entend que la princesse était déjà au courant de l'affaire. Il y parle d'« *ivresse et folie d'amours* » et de lettres « *follement* » écrites, termes absents de sa correspondance avec Charles. Cette caractéristique appelle à la pitié pour une action fruit de la faiblesse, et non d'une stratégie politique, qui n'avait pas de mauvais but pour mériter un si grand châtement.

Les arguments autour de la convenance du Palatin comme prétendant pour Éléonore sont même contradictoires en ce qui concerne sa dignité. Chièvres se serait indigné devant l'audace d'un noble de rang si inférieur, osant lever ses yeux pour la plus grande princesse de la terre. La princesse d'Orange, de son côté, l'exalta comme un « *jeune prince de noble race* »⁷².

La question de la dignité paraissait alors discutable, mais l'affront fait à la dignité royale, par la clandestinité de toute cette affaire, l'était moins. C'est pourquoi, pour prendre leur défense, la princesse d'Orange aurait argumenté que tout le monde était déjà au courant et heureux pour eux. Si cela était vrai, à savoir qu'il était l'un des derniers à le savoir, cela n'a pas dû adoucir la colère

⁶⁹ « *Usant de misericorde, laquele syet meux a grand princes, que egreur continue* » : AGS, Patronato Real, K 1483, n° 4.

⁷⁰ Cela peut se rapporter à leurs liens généalogiques, mais aussi à sa position de premier prince du sang à la cour. C'est tout de même un rappel de leur proximité unique.

⁷¹ AGS, Patronato Real, K 1483, n° 5.

⁷² E. Cust, *Gentlemen errant*, p. 298.

royale. Cela ne semble pas vraisemblable, puisque même les ambassadeurs, toujours bien informés, furent eux-mêmes surpris⁷³.

Dans tous les cas, Éléonore n'a pas « tenu bon » comme Frédéric lui avait demandé. « *Varium et mutabile semper femina* », se plaint judicieusement Leodius⁷⁴, croyant qu'Éléonore s'est trop rapidement oubliée de l'amour du Palatin lorsqu'elle retrouva les richesses immenses et les œuvres incroyables du Portugal manuëlin. Tristement finissait ce chapitre des amours du Palatin, laissant peut-être entrevoir une certaine âpreté transmise par son maître en lui narrant cette histoire.

Le chroniqueur Prudencio de Sandoval était d'accord avec Leodius quant à la volatilité des sentiments de l'archiduchesse. Selon lui, certaines personnes croyaient qu'Éléonore n'aurait pas eu de difficulté pour accepter l'échange de fiancé, puisque « *pour se voir tout de suite reine, avait préféré plutôt le père que le fils* »⁷⁵. Cela n'est pas cohérent avec l'exhortation que Frédéric lui fit dans sa dernière lettre, à savoir : déclarer ouvertement qu'elle n'était pas intéressée par le mariage portugais. Encore une fois, c'est la dignité de rang qui expliquerait le changement, auquel il donne peut-être un trop grand pouvoir de décision à Éléonore.

Si les sentiments d'Éléonore étaient inconstants, il n'en n'était pas de même du désir de Frédéric d'épouser une Habsbourg. Frédéric aurait été encouragé par les signes d'affection qu'Éléonore lui vouait, mais des considérations bien politiques ont dû motiver ses propositions. Il essaiera de nouveau de la demander en mariage en 1521, lorsqu'il aura retrouvé grâce aux yeux de Charles, alors empereur grâce au vote de son frère. En 1532, il demandera en mariage Marie, reine douairière de Hongrie et sœur d'Éléonore, sans succès toutefois⁷⁶. Il tenta sa chance aussi du côté des princesses anglaises et françaises, en vain. Ses longues années de célibat en quête de fiancée montrent sa détermination à épouser une femme de rang royal. Il finira par l'obtenir en 1535 en épousant Dorothee, fille de Christian et Isabelle de Danemark et nièce de Charles Quint, qui, exilée, prétendait au trône de son père.

S'il est vrai que la sincérité des sentiments du Comte palatin peut être mise en doute, étant donnée l'éminence de sa promesse et la valeur qu'un tel mariage représentait pour lui, il n'en serait pas de même pour Éléonore, d'un rang social bien supérieur que lui, et partant ne paraissant être motivé que par des sentiments d'amour. Compte-tenu du silence gardé sur ce sujet par tous les concernés, une occasion postérieure nous permet d'apprendre que l'affaire n'était peut-être pas oubliée, car Éléonore et Frédéric se sont croisés encore une fois, en 1540. Éléonore, alors reine de France, retrouvait son ancien bien-aimé lorsqu'elle le reçut accompagné de son épouse Dorothee, sa nièce. Frédéric réussit à s'allier à la prestigieuse famille Habsbourg, mais avec l'un de ses membres d'une dignité bien inférieure. Nous ne savons rien des possibles échanges entre les anciens amants ; nous savons seulement qu'Éléonore garda auprès d'elle sa cousine Dorothee durant toute la durée de leur séjour⁷⁷. Certains ont affirmé que cela tenait à une précaution envers son mari, qui aurait pris goût en la beauté de la visite. Éléonore gardait-elle toujours une certaine jalousie, surtout que son royal époux ne lui prodiguait pas la même attention, loin s'en faut.

⁷³ « *The Prince Palatine has left in disgrace because he presumed to write a letter to the Lady Eleanora, the King's sister, without the knowledge of the King, desiring her to marry him. The letter got abroad, and, though it was very honest, Chievres prevailed to have him punished for his presumption. The Prince is still there.* » : Spinelly à Brian Turke, 20 août 1517, *Letters and Papers, Foreign and Domestic, of the Reign of Henry VIII*, p. 1143.

⁷⁴ Leodius, *Annales Palatini*, p. 64.

⁷⁵ P. Sandoval, *Historia de la Vida y Hechos del Emperador Carlos V*, vol. I, éd. C. S. Serrando, Madrid, Atlas, 1955, liv. 3, cap. 18 ; Cf. A. I. Buescu, *D. João III*, p. 82.

⁷⁶ A. Thomas, *A House Divided : Wittelsbach Confessional Court Cultures in the Holy Roman Empire, c. 1550-1650*, p. 179.

⁷⁷ Cf. Julia Cartwright, *Christina of Denmark, Duchess of Milan and Lorraine (1522-1590)*, New York, E.P. Dutton, 1913, p. 211 : « *On their way through France they were royally entertained by the King and Queen in the splendid Palais des Tournelles, and Francis took so great a fancy to his wife's niece that Eleanor felt it wise to keep Dorothea continually at her side* ».

CONCLUSION

Éléonore, ainsi qu'Isabelle de Portugal, a vu ses sœurs puînées se marier avant elle. Ceux qui s'occupaient des négociations matrimoniales étaient soucieux de les garder « en réserve » pour l'alliance la plus prestigieuse, en raison de leur plus grand atout. La conception hiérarchique de la dynastie prévoyait alors que la première parmi les filles était digne d'obtenir le plus grand mari. Bien évidemment, la « meilleure » alliance dépendait des besoins et des possibilités de chaque famille.

Pour Éléonore, issue de la maison d'Autriche-Bourgogne, et aussi de Castille et d'Aragon en raison de l'héritage de sa mère, l'alliance la plus prestigieuse possible serait en France. Les spécificités successorales de la couronne française l'auront obligée à renoncer à des mariages étrangers pendant plusieurs décennies. Le manque d'enfants mâles justifie partiellement l'absence de reine étrangère en France, exception à une pratique largement répandue en Europe.

La mort de Marie de Portugal, fille des Rois Catholiques, mit fin à l'alliance pérenne entre Portugal et Castille, et devait être renouvelée bien rapidement. Emmanuel voulait que Charles épousât Isabelle : ce dernier essaya de faire échouer ce plan-là, préférant une fiancée française ou anglaise à l'instar de Frédéric. En se pliant au désir d'Emmanuel de se marier avec sa sœur, il apaisait les demandes de cet allié très généreux sans s'engager auprès de sa fille.

Éléonore a peut-être mésestimé, lorsqu'elle entretint le songe d'un mariage palatin, sa valeur dynastique et diplomatique. Sa famille l'avait précieusement gardée tant de temps parce que son futur époux avait l'honneur de se voir attribuer la plus grande fille de son époque, du fait qu'elle pouvait hériter des couronnes, contrairement aux Filles de France.

La transgression du Comte palatin avait offensé la confiance de son maître, puisqu'elle violait le code de courtoisie établi parmi les relations de la cour. Pour qu'une si grande cohabitation puisse fonctionner, il était nécessaire de veiller au respect strict de la hiérarchie. Ainsi, servants et seigneurs pouvaient partager l'espace sans confondre les degrés d'affinité. La galanterie du Comte palatin ne met pas en question seulement la moralité personnelle de l'archiduchesse, mais la moralité civique de la cour. Quelle autorité aurait ce roi dont la sœur célibataire est appelée par un vaillant gentilhomme : « *Ma mignonne* » ? Si le Palatin affirme que la lettre avait été mal interprétée, nous pouvons supposer que des questions sur la vertu de leur liaison ont dû être posées. La stratégie de réaliser un mariage princier de façon romantique avait échoué.

L'idéologie du sang était intimement liée à la vocation impériale à laquelle plusieurs princes d'Europe songeaient. L'union solennisée par les mariages princiers était dorénavant commémorée comme des briques dans la construction d'un empire chrétien représenté par l'union de ses chefs en une seule famille. L'arc de triomphe de Maximilien⁷⁸ ainsi que les vitraux de la cathédrale Sainte-Gudule à Bruxelles⁷⁹ célèbrent l'auguste symétrie des mariages royaux : Éléonore et François I^{er}, Charles Quint et Isabelle de Portugal, Marie et Louis de Hongrie, Ferdinand et Anne de Hongrie, Catherine et Jean de Portugal. Malgré les efforts de Leodius pour célébrer l'antiquité du lignage de son seigneur, l'on aurait du mal à l'imaginer agenouillé aux côtés d'Éléonore, entouré de royaux beaux-frères.

Néanmoins, les Wittelsbach auront un rôle fondamental dans l'obtention du titre impérial pour Charles. Lors de l'élection, le roi de Castille n'hésitera pas à négocier le mariage du fils de l'électeur de Brandebourg avec sa sœur cadette, Catherine. Cependant, malgré les négociations et la signature d'un contrat, nous voyons bien qu'une telle union n'était pas vraiment désirée, puisqu'il sera annulé de façon à pouvoir la rendre disponible pour le mariage portugais d'Éléonore.

⁷⁸ A. Alberti, R. Ferro, "La 'Porta dell'onore': descrizione e commento dell'opera", *Le finzioni del potere*, éd. A. Alberti, R. Ferro, R. Carpani, Milano, Oficina Libreria, 2019, pp. 76-87.

⁷⁹ Y. Vanden Bemden, "Les vitraux anciens (XVI^e et XVII^e siècles)", *De Glasramen van de Sint-Michels-en Sint-Goedelekathedraal te Brussel: geschiedenis, conservatie en restauratie*, éd. I; Lecocq, Bruxelles, Koninklijk Instituut voor het Kunstpatrimonium, 2005, p. 56.

Malgré les imprécations d'Isabelle, l'envoi à l'étranger des princesses pour se marier était la voie communément tenue pour idéale. Le mariage de la sœur d'un roi avec un courtisan pouvait perturber l'équilibre entre les factions et miner le pouvoir royal. Les mariages à l'insu des familiers subvertit la pratique habituelle, qui prévoyait que les tractations fussent entreprises avec les dynastes. Il est aussi subversif dans la mesure où la supériorité du roi, selon la conception du sang royal, se traduit dans l'exclusivité et l'inaccessibilité de sa famille au mariage avec ses sujets.

Dans cet intérêt qui se réveille autour des projets de mariage faillis, il était utile d'évoquer celui-ci pour ce qu'il peut nous révéler sur le rôle et la perception féminine autour de son propre mariage. Il nous permet de mieux appréhender la complexité et l'hétérogénéité de conceptions autour du but du mariage, des stratégies, et du rôle décisif. La question de la dignité royale est sous-jacente au problème ; l'indignation et l'incompréhension parmi les frères révèle une tension motivée par ce qui est perçu comme une incompatibilité évidente entre politique dynastique, dignité de rang et inadéquation de comportement. Du côté d'Éléonore, nous pouvons nous demander jusqu'à quel point elle croyait qu'une telle union serait opportune ou acceptable. Elle entretint pendant quelque temps l'idée qu'elle pouvait aussi proposer son propre mariage, même si son hésitation fait questionner le degré de ses convictions là-dessus. Peut-être a-t-elle cru que sa relation d'affinité avec son frère aurait pu l'incliner envers ses propres élus ?

Contrairement à la plupart des projets de mariage échoués dont nous avons connaissance, celui-ci avait été formulé par les futurs conjoints eux-mêmes, d'âge adulte et de vive voix. Au sein d'une culture qui idéalisait l'endogamie royale, des questionnements sur son efficacité et convenance ne se sont pas restreints aux observateurs extérieurs. À l'instar des critiques par Thomas More des mariages impersonnels, ou par Érasme des mariages diplomatiques sans effet, les aspirations matrimoniales de Marie Tudor, Isabelle de Danemark et Éléonore n'étaient peut-être pas tellement à contre-courant.

Les considérations de rang remplissaient la bouche de toutes les personnes ayant participé à l'affaire, même si cela se fit avec un certain respect. En soi, le Comte palatin jouissait d'une grande position tant au sein de la cour que dans le cadre de l'Empire, lui donnant accès aux chambres les plus importantes de la société européenne de l'époque. C'est seulement lorsqu'il se trouve en point de comparaison avec une fille de rois et petite-fille d'empereur que sa position devient subitement vexée. Malgré l'hégémonie de l'idéologie de l'endogamie royale, nous nous apercevons tant par les discours que par les faits que d'autres valeurs pouvaient prévaloir, sinon au sein des décisions, du moins dans les idées.

Marcos MARINHO FERNANDES
Doctorant à l'Université d'Aix-Marseille
Aix Marseille Univ, CNRS, TELEMME
Aix-en-Provence, France
marcos.marinho-fernandes@univ-amu.fr